public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand . No 436 12 janvier 1978 Ouinzième année

Rédacteur responsable : Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement

pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:

1002 Lausanne, case 2612

1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 22 69 10 C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro : Rudolf Berner Claude Bossy Jean-Daniel Delley Pierre Gilliand Victor Ruffy



Un pape de transition

Le soutien sans réserve au'avait apporté Canonica à l'initiative dite de l'« impôt sur la richesse » n'avait surpris personne. Pourtant, six ans plus tôt, le président de l'Union syndicale d'alors avait précisé, devant le congrès socialiste qui venait d'approuver le principe de cet impôt, au'il était exclu de compter sur l'appui de son organisation... La personnalité, l'esprit de conciliation de Canonica tendent à faire oublier que son élection à la tête de l'USS a été le signe d'un tournant. Non pas que le candidat Canonica ait été élu sur son refus de la politique de négociation au sommet, laquelle, au nom de la paix du travail, marque depuis plus de trente ans, l'activité syndicale dans notre pays! Il savait les avantages que les travailleurs en avaient retirés... Mais on savait aussi qu'il en avait aussi diagnostiqué les limites et qu'il souhaitait qu'elle soit doublée par une action directe sur les lieux de travail.

En fait, l'évolution des structures économiques, des mentalités, la « crise », obligeaient à remettre en question la stratégie mise au point par la génération précédente des responsables syndicaux.

Dans cette perspective, les « petites phrases » de Canonica sur la « paix relative du travail », ne signifiaient pas, en soi, grand-chose; elle devaient surtout inciter à la réflexion sur des voies nouvelles; c'est également dans ce sens qu'il faut interpréter son engagement personnel inhabituel pour la participation des travailleurs et pour la semaine de quarante heures.

Une pierre d'achoppement: les structures des organisations syndicales (Canonica devait confier sa déception à un ami lorsque la réforme des statuts de l'ancienne FOMH ne déboucha que sur un simple changement de signe). On retiendra là la volonté de réforme du président de l'USS disparu: elle s'enracinait dans ses origines latines, dans ses premières expériences syndicales, marquées par un canton où les oppositions sociales peuvent difficilement se résorber dans des accords

conclus au sommet. Son appartenance à la FOBB accusait encore cette tendance: dans l'éventail à tonalité conservatrice du syndicalisme suisse, les ouvriers étrangers majoritaires dans les professions du bâtiment ont conservé à leur fédération un esprit d'ouverture, une certaine combativité que l'on retrouve rarement ailleurs (sinon à la VPOD — mais la situation des fonctionnaires est bien différente).

On retiendra enfin deux limites au moins à l'affirmation complète de Canonica dans ses fonctions de président de l'USS. Un obstacle objectif, tout d'abord: pesant lourd dans les discussions avec les autorités fédérales, la tête de l'USS est presque sans influence sur la vie, la pratique syndicale des fédérations. L'autre obstacle était personnel: l'ambition qui poussait Canonica à accumuler mandats syndicaux et politiques limitait forcément sa liberté de manœuvre, sa liberté de parole. Comment, du reste, concilier sans se contredire le cumul des responsabilités au plus haut niveau et cette volonté de remettre l'accent sur un des éléments déterminants de la politique syndicale, la lutte active des travailleurs sur leur lieu de travail.

La succession de Canonica est ouverte. On doit espérer que le prochain président de l'USS poursuivra — et pourquoi pas — approfondira le renouveau entr'aperçu.

A NOS ABONNÉS

Merci à tous ceux qui nous ont déjà renouvelé leur confiance en prolongeant leur abonnement jusqu'à la fin de l'année en cours !

N.B. La formule de l'« abonnement-cadeau », idéale pour réparer les oublis fâcheux de fin d'année, par exemple, est encore valable jusqu'à la fin du mois de janvier (fr. 75.— pour payer votre dû et le « cadeau » ou un complément de fr. 28.—, si vous avez déjà payé votre abonnement).

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2-3: Aménagement du territoire et centralisme. II: Défense et illustration de la région; pp. 4-5: A l'époque de la santé-marchandise; p. 6: Dans les kiosques — Le carnet de Jeanlouis Cornuz; p. 7: Courrier: Esclaves de l'expansion; p. 8: Genève, une ville qui se dépeuple — Bagatelles.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CENTRALISME. — II

Défense et illustration de la région

Examinés à l'aune de l'aménagement du territoire, les trois niveaux de décision, communal, cantonal et fédéral, favorisent-ils réellement la participation démocratique? C'est la question par laquelle nous concluions la première partie (DP 435) de notre texte consacré à une réflexion sur le thème général « centralisme et aménagement du territoire », une réflexion qui nous semble indispensable au moment où se révèlent à la fois une nouvelle sensibilité populaire face à l'environnement et une recrudescence d'intérêt pour un pouvoir de décision des citoyens sur leurs lieux directs d'existence. Posons encore quelques jalons, avant de conclure!

L'estime dans laquelle est tenu le niveau communal de décision et les marques de respect à son égard qui émaillent tous les discours plus ou moins officiels participent autant de l'idéologie d'une certaine droite (il faut partir du bas et aller vers le haut) que de celle d'une certaine gauche (seules les décisions prises à ce niveau portent la marque de la garantie démocratique).

Un niveau de décision trop bas?

On est en droit pourtant de se poser la question suivante : le niveau inférieur de la hiérarchie de décision — la commune — ne se situe-t-il pas trop bas ? En le portant aux nues, ne donne-t-on pas des gages à un simulacre de participation démocratique ?

Soyons net! En dépit des réserves que l'on doit faire sur la fétichisation de la commune et sur les dangers de son idéalisation, malgré son caractère hétérogène au point de vue territorial, démographique et économique, il nous semble que ce niveau de décision se justifie encore, non seulement pour des raisons pratiques, tâches de réali-

sation et de contrôle, détection aisée des problèmes en raison de leur proximité immédiate, mais encore pour des raisons psychologiques.

Si l'on en croit les taux de participation aux élections — les taux de participation aux élections communales ont varié entre 50 et 70 % alors que ceux des dernières votations ont pu atteindre 25 à 35 % — la commune est encore ressentie comme une plateforme permettant à la population de s'exprimer sur ce qui la touche de très près quotidiennement.

Une institution qui résiste

La réticence des communes à fusionner (si l'on fait la part de l'attachement des notables locaux à leur dignité) apporte une preuve tangible de la résistance de cette institution et de sa valeur territoriale.

Depuis l'entrée en vigueur, certes récente, de la loi tessinoise du 1er octobre 1976 sur « l'aide financière pour la fusion coordonnée des communes », une seule fusion est intervenue (quelques autres sont en cours d'étude) et ceci pour un ensemble de 322 communes.

Enfin, le désir fréquemment manifesté de créer dans les communes urbaines des niveaux inférieurs correspondant aux quartiers tendrait à prouver la nécessité de maintenir un pouvoir d'intervention direct du citoyen sur son environnement immédiat à partir d'un seuil qui n'est plus respecté dans les communes très fortement peuplées. La répartition de certaines compétences entre les villages situés sur le territoire d'une seule commune, pratiquée actuellement dans une région du canton de Vaud, répond d'ailleurs à la même préoccupation.

Trop de champ à l'administration cantonale?

Ceci posé, une deuxième question: l'écart entre les différents niveaux de décision, et plus particulièrement entre le niveau communal et le niveau cantonal, n'est-il pas trop grand? Ne laisse-t-il pas trop de champ à l'activité d'une administration cantonale qui agit avec d'autant

plus de zèle que les collectivités locales sont, pour la plupart, privées d'appareil administratif? En bref, ne perd-on pas, de la commune à l'Etat cantonal, un potentiel de solidarité qui permettrait d'organiser plus rationnellement et plus résolument toute une politique régionale de niveau intermédiaire?

Là, deux conceptions de la régionalisation, l'une conçue à partir du niveau fédéral pour répondre avant tout à des options économiques, l'autre imaginée à partir d'un niveau cantonal, dans l'intention d'améliorer l'application d'une politique supra-communale, témoignent de l'actualité du problème. Deux exemples donc pour illustrer notre propos!

L'aide aux régions de montagne

Voyez d'abord la régionalisation qui vient d'en haut, celle issue de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne!

Cette loi va certainement faire date dans la législation fédérale tant sa conception est singulière. Il est en effet nouveau de voir une loi fédérale orientée si fortement sur les communes; le canton n'est là certes pas ignoré, et sa responsabilité dans la création des régions est engagée, mais les communes vont recevoir un soutien matériel de la Confédération pour une politique qu'elles auront pu étudier et définir elles-mêmes (« l'initiative visant à appliquer une politique active de développement sur le plan régional peut émaner de n'importe qui, par exemple de groupements de communes »).

C'est aussi la première fois qu'une loi fédérale met l'accent sur le développement régional associé à l'aménagement du territoire, soulevant en cela le délicat problème de la régionalisation (« le tracé des limites d'une région dépend toujours des objectifs auxquels vise la construction de la région »).

La loi sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne vise à améliorer les conditions d'existence dans lesdites régions par l'octroi d'une aide sélective destinée à faciliter les investissements en faveur de projets d'équipements; puis, l'aide pourra être étendue (attention aux « économies » prônées par la droite), sous la forme d'une amélioration de l'accès des petites et moyennes entreprises au marché des capitaux, l'élargissement des possibilités d'application de la loi sur l'encouragement du crédit à l'hôtellerie et aux stations de villégiature, le développement du système d'apprentissage et l'amélioration du système de bourses. Il s'agit donc, au total, du réexamen de différentes politiques d'aide qui pourraient désormais être modulées d'une façon privilégiée pour les régions de montagne.

La loi en question a donc pour but d'aider des régions se « distinguant » par leur relative faiblesse économique. Le processus d'aide passe prioritairement par la délimination d'une aire homogène, qui impose le choix d'un pôle et donc le niveau hiérarchique du réseau urbain sur lequel il faut intervenir; cet ordre de priorité est d'autant plus impératif que l'aide importante n'est accordée qu'à un seul point, à savoir le pôle; il faut donc qu'il soit déterminé de manière que les communes qui ne toucheront rien se sentent également mises au bénéfice du soutien économique! Cette condition expresse a contribué à la constitution de petites régions malgré les recommandations officielles qui semblaient préfigurer les problèmes qu'allait soulever une régionalisation (« la concurrence entre les localités pouvant jouer le rôle de centres régionaux est, politiquement parlant, l'un des points névralgiques de la constitution des régions; la tentation est forte d'esquiver la difficulté en créant de mini-régions à peine viables »).

Une solidarité renforcée

Il est encore trop tôt pour dire si oui ou non l'apport économique prévu par cette loi sera décisif pour le développement de ces régions. Il est incontestable toutefois que cette législation fédérale aura permis de renforcer les liens de solidarité entre les communes et par là à renforcer les chances d'apparition d'un niveau intermédiaire.

On doit toutefois se garder d'un trop grand optimisme. Le recours à ce type de niveau régional ne devrait pas être l'occasion de faire croire que la situation économique va fondamentalement changer sans que des décisions soient prises à des niveaux beaucoup plus élevés. Une aide fonctionnelle au niveau de la micro-région ne saurait, selon nous, corriger les effets d'une économie nationale, même si les populations de ces régions ont décidé de prendre partiellement en mains leur destin.

Zurich atomisé

Voyez ensuite une proposition de régionalisation élaborée à l'échelon national, à Zurich, et dont les échos ont été, comme à l'accoutumée, faibles en Suisse romande!

Face à une certaine imprécision des tâches qui déroute le citoyen, face à une certaine dissonance entre les compétences, les tâches et l'organisation de l'Etat, la commission d'étude zurichoise prône une nouvelle « transparence » régionale : la région, selon les commissaires, deviendrait un des remèdes au désintérêt pour la chose publique, contribuerait à raviver la participation à l'intérieur d'un nouvel espace de relations; en regroupant les tâches qui sont passées progressivement, dans les faits, de l'échelon local à l'échelon régional, on ferait de la région, dans une organisation régénérée, à la fois la cible et le promoteur de toutes les mesures ayant une incidence sur l'espace.

Une entité politique nouvelle

Parmi les variantes évoquées, la plus novatrice et la plus soutenue par la commission d'étude est sans aucun doute la création de la région politique, institution nouvelle, dotée d'un gouvernement, d'un parlement. Ses compétences s'étendraient à la juridiction, la planification. Elle disposerait d'un appareil administratif et recevrait une part des impôts directs prélevés par le canton. La commission d'étude a préféré de beaucoup cette solution à celle de l'association régionale

qui semble garder un caractère encore trop hybride et trop flou.

Touchant au problème territorial, la commission repousse la création d'un niveau politique à l'échelle du district qui aurait certes pour intérêt de confirmer une instance administrative. Elle aurait pourtant le désavantage de subdiviser l'agglomération zurichoise. En outre la structure proposée serait trop lourde pour le nombre élevé des districts (dix).

Pour que la solution de la région politique soit crédible, il faut, aux dires de la commission, l'intégrer à la politique d'aménagement du territoire qui propose une image de décentralisation concentrée, mais en tenant compte de la réalité de l'agglomération zurichoise. La prise en considération de ces conditions conduit à une subdivision en quatre régions où, même si celle de Zurich est prépondérante, on trouve un équilibre entre les trois autres disposant chacune d'un centre moyen important sur lequel seront redistribuées un certain nombre de fonctions.

Face aux institutions traditionnelles

L'étude zurichoise est intéressante par ses considérants géographiques et les débats qu'elle va soulever seront révélateurs de la manière dont sont vécues les institutions traditionnelles. Nous avouons toutefois notre perplexité devant une telle proposition; nous pensons qu'il serait plus utile de consacrer l'énergie nécessaire au fonctionnement de ce niveau supplémentaire, au renforcement de contacts entre responsables des niveaux existants selon un axe vertical pour assurer la cohérence dans la complémentarité de toutes les mesures relevant d'un même secteur. Il nous semble illusoire et schématique de croire que tout ce qui dépasse le cadre communal peut être ramené à un dénominateur territorial commun et d'obtenir éventuellement par cette opération une plus grande transparence. Il est cependant utile que ce problème soit enfin abordé dans toutes ses dimensions pratiques. (A suivre)

A l'époque de la santémarchandise

Nul n'en doute : la santé publique, son organisa-

tion et surtout son financement, seront aux pre-

mières lignes des préoccupations pour l'année qui s'ouvre. Une fois de plus. En définitive, 1977 n'aura pas apporté grands éclaircissements sur ce sujet important entre tous, après le « couac » retentissant de la commission d'experts chargés de la revision partielle de l'assurance maladie, dont le projet est critiqué de toutes parts (voyez encore, ces jours derniers, la publication des « expresses réserves » de l'Union syndicale suisse). Mais au moins aura-t-on noté, au cours des mois passés, une sensibilisation de plus en plus marquée de l'opinion à ce problème ardu. Il n'est pas étonnant que les véritables choix, en ce domaine plus qu'ailleurs encore, s'avèrent délicats et difficiles. On sort à peine d'une longue période où les tabous engluaient la réflexion et masquaient les enjeux, financiers et autres. Aujourd'hui, si la Suisse a certes atteint un niveau de santé élevé et dispose d'un réseau convenable de distribution de soins, il apparaît, sous la pression surtout de contingences économiques, qu'une action sur l'organisation du système, fonction d'objectifs clairement définis et d'une vue d'ensemble cohérente, est indispensable. Et encore, l'unanimité ne se fait-elle que difficilement sur ce diagnostic! En fait, la santé publique est prise dans des filières coûteuses et gaspilleuses, qui engendrent des modes de consommation en les transformant en buts. Cercle vicieux! Voir par exemple la coexistence douteuse des intérêts médicaux et des intérêts financiers...

Bref, le plus généralement, on postule l'« autolimitation des soins de santé». Mais le système, bien soutenu par un engouement populaire compréhensible, s'autoalimente, par ses contradictions même. On réclame des économies... las! le mécanisme, tel qu'il est monté, génère des dépenses. A cela s'ajoute que, sortant d'une longue période

d'obscurantisme, on n'a pas encore appris, si grand était le prestige médical, à revendiquer la qualité des soins, à travers leur quantité. Le consommateur, ici, n'a pas encore franchi le pas qu'il est en train de négocier — au prix de quelles hésitations! — dans d'autres secteurs.

L'établissement des urgences et des priorités, des déplacements de centres de frais aptes à promouvoir des améliorations des services à la population, la fixation des étapes de la réalisation à moyen et à long terme, en bref l'élaboration d'une politique de santé requiert une certaine connaissance des faits et des interdépendances. Au fil de l'actualité, des propositions vont se faire jour, des polémiques prendre corps. Au risque de nous répéter (voir notamment DP 426 et 427, à quoi ces lignes font suite) et pour permettre au lecteur de se faire une opinion tout au long des débats, fixons quelques points de repères, qui éclairciront les positions en présence!

I. DÉPENSES: PLEINS FEUX SUR LES HOPITAUX

Il n'est pas possible en Suisse de connaître exactement l'ensemble de dépenses affectées à la santé; on peut procéder à une estimation englobant les dépenses d'exploitation et de construction hospitalières, les honoraires des libres praticiens et les produits pharmaceutiques (les frais de dentisterie et les prestations sociales en cas de maladie ne sont pas comprises). Les dépenses, en vingt-cinq ans, 1950 à 1975, ont passé de 1,3 à 9,7 milliards (valeur monétaire de 1970), soit un facteur de multiplication de 7,5; par rapport au produit de la nation 1 la part des dépenses de santé, dans le sens défini ci-dessus, a passé de 3 % en 1950 à 4 % en 1965, puis à 5 % en 1970 et 7 % en 1975, soit une spirale ascendante croissante dès 1965.

¹ Une référence unique au PNB reste pourtant arbitraire! Celui-ci ne mesure que ce qui est réductible en argent et il additionne le positif comme le négatif. Ainsi un accident de voitures: la réparation des dégâts aux véhicules et les soins aux blessés augmentent de concert le PNB...

Il est à noter que, quel que soit le système sociopolitique en vigueur, que l'on regarde à l'est ou à l'ouest, la tendance est la même : dans tous les pays, la part des dépenses sanitaires au PNB augmente quand le niveau matériel de vie s'élève. Cela dit, il s'agit de ne pas considérer uniquement le secteur médical et hospitalier en termes de dépenses : on est en présence d'une composante du produit de la nation, contribuant de ce fait à la croissance économique.

Par catégorie de coûts, en 1975, les frais d'exploitation hospitalière représentent 38 % et les constructions hospitalières 7 %, soit 45 % pour les hôpitaux; la part des médecins praticiens: 21,5 %; celle des médecins dentistes: 9,5 %; les produits pharmaceutiques, entre diverses provenances, représentent environ 10 % de l'ensemble, les facultés de médecine dépassent 5 % ... et les soins à domicile ne forment qu'un pour cent des dépenses!

C'est l'« hospitalo-centrisme » tant dénoncé! Cependant — et l'on semble peu s'en apercevoir — le relais est en passe d'être pris par la médecine privée. Le nombre des médecins praticiens va augmenter rapidement entre 1970 et 1990 (on passera d'environ 9000 médecins en 1970 à 20 000-27 000 vraisemblablement en 2000, soit le passage d'une densité d'un médecin pour 700 habitants à un médecin pour 240 à 325 habitants en trente ans). Si les médecins continuent à s'installer de façon isolée, on risque alors d'assister à une dispersion désordonnée d'équipements onéreux, qu'il faudra bien amortir (et qui pourraient même être rentabilisés!), ainsi qu'à une multiplication des actes médicaux; d'où un accroissement considérable et irrationnel des coûts.

II. QUI PAIE QUOI

Selon les études les plus fouillées, sur près de 10 milliards de dépenses en 1975, les pouvoirs publics, respectivement les contribuables, ont fourni une contribution supérieure aux deux cinquièmes (4,2 milliards). Les contributions des ménages, des salariés et des employeurs sont

d'environ trois cinquièmes (6,7 milliards); de cette part-ci, les assurances sociales assument environ la moitié (3,4 milliards), à laquelle il faut ajouter près d'un milliard de subventions (redistribuées); les personnes qui paient elles-mêmes (dont les frais de dentistes) et les assurances privées assument l'autre moitié.

En 1975, au total des institutions en présence, les caisses maladie équilibraient approximativement leurs recettes et leurs dépenses, soit plus de 4 milliards. Mais les compagnies privées, par le jeu du choix des « risques » encaissaient sous la rubrique « assurance maladie et assurance accidents » (y compris les indemnités journalières) plus de 1 300 millions, toujours en 1975, tandis qu'elles déboursaient 700 millions. Différence : 600 millions. Il faut tenir compte, certes des réserves! Mais réaliser des gains sur la maladie et l'accident (comme sur la mort d'ailleurs) n'est pas forcément un signe de santé d'une entreprise. Et quand on sait quelles sont les amputations budgétaires et les diminutions de subventions aux caisses maladies, ce bilan choquant donne à réfléchir. A tous égards, la concurrence dans le domaine de la santé conduit à une surenchère (l'offre conditionne la demande... et la demande a des aspects passionnels).

III. INEGALITÉS INSUPPORTABLES

Quant au développement du secteur médicohospitalier, la Suisse figure, dans les comparaisons internationales, en bonne place. Mais à y regarder de plus près, les disparités restent patentes entre les cantons, et plus généralement entre les régions, ou entre ville et campagne. « Grosso modo », le classement des cantons voit en tête les cantons riches, urbains, à activités tertiaires dominantes et qui disposent d'un hôpital universitaire; on constate même des différences entre les taux comparés de mortalité. Ainsi le citoyen suisse, selon son appartenance cantonale, dépend pour une part, pour sa santé et sa vie, de l'appareil médico-social et hospitalier à disposition. Ce seul constat — et encore serait-il plus net si l'appareil statistique à disposition était plus fin — imposerait une modification de notre système de santé. Car les inégalités cernées sont directement fonction des options « libérales » en vigueur jusqu'ici dans l'organisation de la médecine (un corollaire: plus l'« offre » en équipements, en médecins et en personnels est élevée, et plus la demande de la population — en l'espèce, la population déjà favorisée — croît).

Schématiquement, plusieurs voies sont possibles (ce résumé, pour faciliter la lecture des prises de positions):

- Freiner, voire limiter les prestations médicosociales; cette action malthusienne, très forte actuellement, a déjà suscité beaucoup d'émoi; elle conduit à culpabiliser les malades; elle masque les véritables lacunes du système.
- Mieux gérer les services actuels de santé; des économies substantielles sont effectivement possibles, sans dommages pour les malades dans certains secteurs. Mais la gestion n'est qu'un moyen; or il s'agit d'agir sur les structures.
- Réorganiser et adapter les modes de dispensation des soins, en informant la population et en l'associant aux options. C'est la voie qui paraît la plus adéquate. A côté des prestations curatives, l'objectif du système de santé doit devenir le maintien d'un bon état de santé de la population. Mais au sens large, car la prévention chez certains prend une résonance incantatoire, comme si elle pouvait remplacer toutes les actions actuelles (en outre elle est par trop considérée dans l'optique médicale; dans ces colonnes, nous avons plaidé pour la mise sur pied de « groupes de premier recours », équipes médico-sociales, réunissant des compétences médicales, para-médicales et sociales).

IV. NE PAS CONFONDRE MÉDECINE ET SANTÉ

On confond souvent médecine et santé. Or la médecine, dont les progrès sont bienvenus, n'est cependant qu'un des moyens au service de la santé de la population. Jusqu'ici, on a privilégié de manière systématique les services curatifs, c'est-à-dire une action « en aval » sur les symptômes.

Désormais, les améliorations et les progrès en matière de santé requièrent des interventions « en amont » c'est-à-dire une action sur les causes afin d'éviter la survenance des risques. On se gardera ainsi de déplacer seulement les coûts en développant simplement l'institution médicale dans des domaines encore peu défrichés. Le but essentiel : un déplacement relatif des centres de dépenses. Les contraintes économiques pourraient être un des leviers de changement dans ce sens!

Une telle option suppose de favoriser essentiellement les investissements (pas seulement monétaires) hors du secteur strictement médical, invesvestissements destinés à diminuer les nuisances, le bruit et les pollutions, à améliorer les conditions de travail, l'urbanisme et la sécurité routière, à favoriser l'hygiène, les sports, l'éducation alimentaire et sanitaire, l'intégration réelle des personnes âgées dans notre société, par exemple.

Cela suppose, en fait, d'imaginer un « scénario » bâti sur les quatre axes suivants :

- Economies. Les contraintes budgétaires imposent une revision, certes graduelle, mais fondamentale du système de santé publique.
- Prévention. Le système de santé doit être recentré sur le maintien d'un bon état de santé de la population, ce qui conditionne la perspective de la médecine curative et la distribution des soins et des services.
- Promotion culturelle. Le système répond à une politique de l'emploi et de l'éducation.
- Autonomie de l'individu. Cet axe est essentiel, face à une médecine parfois infantilisante et à un corps professionnel qui est tenté de se réserver le diagnostic de la situation et d'imposer ses propres recettes normatives; cela suppose, en corollaire, la responsabilité de la personne et sa participation.

Pour et par des femmes

On connaissait l'essor de la presse féminine allemande; nous en avons souvent fait état dans ces colonnes. Mis à part quelques monuments classiques, la presse féminine (iste) française paraissait plus discrète. Le lancement du nouveau mensuel « F Magazine » qui, pourvu que les publicitaires lui prêtent vie, trouvera quelques échos en Suisse romande, à l'image d'autres publications francophones, nous donne l'occasion de faire le point (suivant en cela « Libération » du 4 janvier, auquel vous vous rapporterez pour plus de détails).

Outre-Jura, la « nouvelle presse des femmes » est extraordinairement vivante, si elle ne fait pas beaucoup de bruit. En 1977, cinq nouveaux titres sont venus s'ajouter aux anciens, à ceux qui avaient tenu le coup de la récession (disparus : « Le Torchon brûle », « Les Nouvelles féministes » et « Les Pétroleuses »), soit « Sorcières », « L'Information des Femmes », « Choisir » et « Femmes travailleuses en lutte ».

Détaillons ces cinq nouvelles publications; et tout d'abord, trois revues :

— « Questions féministes » (Editions Tierce, 1, rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005 Paris) : « Une revue théorique, féministe et radicale; le collectif de rédaction est composé d'une dizaine de femmes, universitaires en majorité. Une des

premières revues de ce genre dans le « nouveau féminisme ».

- « Les Cahiers du Féminisme » (10, impasse Guéménée, 75004 Paris): « Publiés par la Ligue communiste révolutionnaire, « Les Cahiers du Féminisme » se veulent un instrument militant au sein des luttes de femmes, de la construction d'un mouvement autonome de femmes, partie prenante du combat de la classe ouvrière pour le socialisme ». Création en septembre dernier lors de la conférence des femmes de la LCR.
- « La Revue d'en face » (46, rue Sainte-Anne, 75002 Paris). De tout un peu, semble-t-il. Et deux mensuels :
- « Histoire d'Elles » (11, rue Boulard, Paris 14e) : « Créé en mars 1977 à l'initiative d'un collectif de femmes d'horizons très divers; certaines travaillent dans la presse, d'autres dans l'édition, à l'université, quelques-unes sont au chômage... Le collectif parisien travaille avec quelques femmes ou groupes de région; leur caractéristique : la non-spécialisation ».
- « Des Femmes en Mouvement » (70, rue des Saint-Pères, Paris). Fait suite au « Quotidien des Femmes ». Au sommaire du dernier numéro paru : un dossier sur l'Allemagne Profession : agricultrice? Mouvements : des grèves de femmes, la lutte des femmes noires, le viol, mouvement en Italie, des lycéennes font leur journal Rencontre autour d'Albert Nobs Pages culturelles. Cette revue est édité à l'initiative du collectif « Politique et psychanalyse ».

A noter que, parmi les ancêtres que nous signalions plus haut, tant « Choisir » que « L'Information des Femmes » sont aux prises avec quelques difficultés : « Choisir » manque d'argent et de forces rédactionnelles (les procès coûtent cher au mouvement Choisir); « L'Information des Femmes », qui est une des revues les plus anciennes du mouvement des femmes à subsister aujour-d'hui, subit le contrecoup des conditions d'existence précaire qui furent les siennes pendant deux ans et demi; certaines femmes estiment que la pluralité de l'information qui fut l'objectif principal de la publication jusqu'ici, ne peut plus être tenue.

Est-il besoin de préciser que ces divers journaux n'ont rien à voir, quant au style et aux méthodes de travail, avec le nouveau « F Magazine », lancé à l'américaine (premier numéro tiré à 450 000 exemplaires), à coup de campagnes de promotion qui se répartiront sur toute l'année en cours.

— Revenir à l'actualité de la presse quotidienne dans notre pays, c'est signaler en tout cas, dans le dernier numéro du magazine du « Tages Anzeiger », un article signé Roland Eckert et consacré à un sujet brûlant, la lutte contre le terrorisme (une thèse: les dangers inhérents au terrorisme pourraient être moins considérables que ceux que fait courir aux libertés individuelles la lutte contre les terroristes menée au nom de l'Etat de droit).

— Dans le magazine de la « Basler Zeitung » du week-end dernier, le récit d'un journaliste anglais admis à prendre le thé avec Idi Amin Dada.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Patriotismes

On a beaucoup parlé de patriotisme, à l'occasion des fêtes de fin d'année, dans les différents messages que nos autorités nous ont adressés, ou à propos des discussions (télévision) sur le film de Dindo, « L'exécution du traître S. » (à propos, avez-vous lu le livre de Meienberg, paru en tra-

duction aux éditions Zoé? — qu'attendezvous?)... J'ai le regret de dire que tout cela n'était vraisemblablement que paroles, que le patriotisme est aussi suranné que l'amour courtois!

A ce propos, deux anecdotes:

— Des amis italiens ayant exprimé le désir d'avoir un disque ou une mini-cassette avec le chant patriotique, ou le Cantique suisse, ou le « Peuple des bergers » — aux fins de l'écouter le 1er août (tous les goûts sont dans la nature, et il

faut dire que mes amis italiens ont double nationalité), je me suis rendu dans un magasin de disques, m'attendant à devoir choisir, selon quels critères, je me le demandais, entre la version proposée par l'Echo des Alpes et celle du *Männerchor* de Niderbipp ou d'Oberbipp ou de Brenzikhofen, ou encore celle de la chorale Perce-Oreilles ou de la fanfare de Goumoens-le-Jux ou de Chouilly-les-patates... Eh bien rien! Pas plus de Cantique suisse que de pépites d'or sur ma

main! Ni en disque, ni en cassette. « Je vais regarder dans le catalogue... Non! Nous n'avons rien. Des airs tyroliens chantés par le Yodlerklub de Würenlingen (les « Würenlingener » et les « Würenlingenerinnen », à supposer que ces dames yodellent elles aussi!), ça ne ferait pas votre affaire? Non? Je regrette... » L'air de me considérer comme un débile mental! Et cela, non pas dans un magasin, mais dans deux, trois, quatre! Rien! Les chants patriotiques, l'industrie du disque s'en fout, s'en contre-fout et s'en archifout — pour citer Flaubert! Parlez-nous plutôt de Tino Rossi et de Claude François.

Gotthelf: au travail!

— Ayant imprudemment promis à quelqu'un un pasteur, mais j'aime mieux que ça ne se sache pas... — un article sur le pasteur de Lützelflüh (résidence des Lüzelflühener et des Lützelflühenerinnen - on voit mal de Gaulle faire carrière dans le coin: «Françaises! Français !... »), connu sous le nom de Jeremias Gotthelf, l'un de nos plus grands écrivains suisses allemands, l'un des plus grands prosateurs allemands du XIXe siècle, l'étonnant romancier qui a réussi à écrire des histoires pour détourner les paysans bernois de l'ivrognerie — et à ne pas écrire des navets! incroyable, ça, même Balzac, même Tolstoï n'y seraient pas parvenus — je me suis rendu dans une librairie pour essayer de me documenter. Rien! Vous ne trouvez dans nos librairies pas une seule étude sur Gotthelf, ni en français (admettons...), ni en allemand. Parlezmoi des quelque vingt mille livres, thèses, etc. sur Rousseau, ou sur Stendhal, ou sur Baudelaire! Parlez-moi d'une monographie sur Brel ou sur Aznavour. Sur Gotthelf, zéro. Rien chez les Français (sinon une thèse parue à Paris en 1953, en vente chez l'auteur!), rien chez nous! Du moins, je n'ai rien trouvé.

Je serai contraint, pour finir, d'écrire quelque chose moi-même. Mais je préférerais que vous vous y mettiez : après tout, chacun son tour!

COURRIER

Esclaves de l'expansion

Amorcé dans deux précédents numéros (433 et 435) de DP, un débat sur la forme d'expansion que nous désirons prend forme. La parole, cidessous, à un lecteur! (Réd.)

(...) Tout d'abord une question : existe-t-il vraiment une liaison de cause à effet entre « dilution du pouvoir » et « récession/expansion économique » ?

Il conviendrait en premier lieu de définir le premier terme envisagé. Entend-on par là: pouvoir de l'argent en tant que moyen d'acquisition de biens ou aussi pouvoir de décision? Si l'on prend en compte la première définition, alors je suis persuadé que, même en période de récession économique, le fossé entre riches et pauvres peut s'élargir... au moins autant qu'en période d'expansion. Si c'est du pouvoir du décision qu'il s'agit, ou plus modestement du pouvoir de participation, il n'est pas certain que, librement, les personnes intéressées le recherchent davantage dans un climat économique ou dans l'autre (...) Un deuxième point à discuter serait cette croyance en un âge d'or économique situé dans le passé, tout à fait dans le style de la mode « rétro » actuelle. Dans la réalité, le « retour à un mode de vie raisonnable et plus humaine » me paraît illusoire dans la mesure où la situation ancienne camouflait malgré elle un grand nombre d'injustices, d'inégalités et de manques plus ou moins apparents. Le retour en arrière n'est en effet pas une solution satisfaisante pour tous ceux qui ont été touchés dans leur situation professionnelle, ni pour certains jeunes en quête d'un travail.

Reste en troisième lieu, et c'est cela qui me semble le plus intéressant à définir, ce que peut être le « travail à faire ». Il me paraît aussi indispensable de rechercher ce qui est réellement utile et pour qui. Voyez la multitude des situations:

enfants, jeunes, adultes isolés, familles, personnes âgées, etc.; ce qui est utile pour l'un pourra paraître comme un gadget superflu pour l'autre; ce qui semblera, à un moment donné, un minimum de confort et de liberté d'action pour l'un. sera dérisoire ou farfelu pour un autre. En tout état de cause, les conditions matérielles de l'ensemble d'une population ne changent que lentement et ce qui me semble inquiétant, c'est cette réorientation soudaine et drastique des esprits, ce virage brusque à 180 degrés, cet abandon soudain et collectif du paradigme ancien qui fait passer en un temps incrovablement bref, dans le domaine économique, de l'expansion à la récession, dans le domaine de l'emploi, de la pénurie à la pléthore. N'y a-t-il là derrière aucune manipulation de l'opinion d'autrui? Ne fait-on pas passer pour une nécessité absolue, parfois naïve, parfois intéressée, ce qui n'est peut-être qu'une peur irrationnelle de l'inconnu ou plus simplement une réaction de crainte et de paresse intellectuelle face à ce qui est différent du « statu quo » et par là même encore mal connu?

L'existence de limites à l'exploitation des ressources naturelles a toujours existé; ceux qui essayaient de le rappeler n'étaient plus entendus. Est-ce une raison pour créer de façon aussi massive une psychose de catastrophe? La répartition des rôles économiques à l'échelle de la planète est en mutation. Est-ce une raison pour renoncer à s'adapter de façon nuancée à la situation nouvelle?

Il semble finalement clair que chacun doit pouvoir participer suivant ses possibilités à la prise de décisions concernant les sujets qui le touchent directement, soit au niveau de la famille, de l'environnement, du travail, de la commune, de la région, ou même du pays qu'il habite. C'est une exigence intrinsèque à ce que l'on doit appeler la qualité de la vie. De même la liberté de consacrer tout ou partie de ses loisirs à la communauté d'intérêts et/ou à l'affinité d'esprit qui lui est propre, et cela indépendamment des circonstances économiques du moment.

Aldo Venezia

IC

Genève: une ville qui se dépeuple

171-259 habitants fin 1971; 154 949 en novembre 1976; 153 353 en novembre 1977 (dernier chiffre connu): la ville de Genève a perdu près de 18 000 habitants en six ans. Sous la poussée des bureaux, elle se vide inexorablement de ses « fidèles », elle devient un lieu où on travaille, où on circule, mais où on vit de moins en moins. Dans les années soixante, la construction d'hôtels à la chaîne avait irrémédiablement atteint la substance populaire du quartier des Paquis. Aujourd'hui, les hôteliers se plaignent de « surcapacité »... et ce sont les banques qui se trouvent sur le front des démolitions!

Les citoyens aux moyens limités refluent vers les cités-satellites à la recherche d'un loyer plus accessible; les autres fuient le bruit, la pollution et le béton vers les villages résidentiels. L'auto-

rité communale mène une politique contradictoire : d'une main, elle construit des logements, crée des espaces libres; de l'autre, elle appuie le développement du trafic privé (voir la construction de parkings souterrains, avec les conséquencse que l'on peut constater : les propriétaires veulent profiter de la valorisation du sol qu'apporte la possibilité de parquer... et tôt ou tard, les logements sont démolis, presque inexorablement remplacés par des bureaux). Tentez de suivre le changement de physionomie des immeubles avoisinant la plaine de Plainpalais!

Face à ce dépérissement organisé, l'Etat ne voit rien, tout préoccupé qu'il est de founir des commandes (à ne pas confondre avec des places de travail) aux groupes de pression les plus puissants. Au bout du lac Léman, une ville dépérit lentement. A moins que le sursaut qui a permis de sauver le quartier des Grottes soit plus qu'un arrêt temporaire dans une agonie, le signe d'une prise de conscience nouvelle.

BAGATELLES

Ne remuons pas trop les vieux papiers! Retrouvé le numéro d'octobre 1940 d'une revue alémanique qui paraissait sous le titre « Die Jugend » (La jeunesse, la revue de la jeune génération). Sur la couverture, des tombes, et en surimpression une carte de la Suisse avec deux visages de vénérables vieillards. Le thème central du numéro: une Suisse vieillie, un peuple sans jeunesse. Plus ça change...

Bonne nouvelle: le comité suisse pour l'amnistie politique en Espagne, présidé par le Dr. S. Pedroli, annonce sa dissolution. Le solde disponible a été remis pour Noël à des familles d'anciens détenus politiques espagnols.

Qui sé souvient de Marc Sangnier, fondateur du « Sillon », qui a marqué la démocratie chrétienne

en France, et peut-être aussi certains militants catholiques romands? Une de ses réflexions, tou-jours d'actualité, semble-t-il: « Tant que nous aurons une monarchie dans l'usine, nous ne pourrons avoir la République dans la société ».

* * :

Notre petite note à propos de la candidature de Diggelmann à Zurich soulève l'intérêt de Gaston Cherpillod, qui réclame à juste titre une part des lauriers que nous tressions à l'intention de l'écrivain suisse allemand, pour avoir voulu accorder ses actes à sa parole, « comme au dix-neuvième siècle le firent cet Hugo, ce Lamartine, si décriés aujourd'hui dans le milieu professoral pour des raisons pas toujours littéraires » (dixit Cherp). Nous sommes en effet heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs que l'écrivain et pédagogue Gaston Cherpillod vient d'être élu conseiller communal à Renens, et ce sur la liste du POP (homologue vaudois du Parti du Tra-

vail). Davantage même : la candidature de Diggelmann s'étant, semble-t-il, perdue dans d'obscures contestations pré-électorales, Cherpillod ne partagera sa couronne avec personne!

* *

Dans « Presse Actualité », Georges Suffert, directeur adjoint du « Point » (Paris), évoque la fondation du « Club Jean Moulin » en 1958. « On n'imagine pas aujourd'hui ce qu'a pu être le club Jean Moulin : une poignée au départ, nous aurons pour finir trois étages de bureaux, quatre secrétaires à plein temps et cinq cents membres ». Il y a certainement sur les rayons de bibliothèques de militants de gauche en Suisse romande « Le socialisme et l'Europe », « Un parti pour la gauche », « L'Etat et le citoyen » et d'autres publications du Club Jean Moulin. Encore une référence aujourd'hui ?

* * *

Il y a cent ans, le 11 février 1878, les Chambres fédérales adoptaient la Loi fédérale sur la taxe pour le transport des journaux. Il n'y a pas eu de référendum et la loi put entrer le vigueur le 1er janvier 1879. Cette même année, onze lois ou arrêtés étaient adoptés par les Chambres et aucun n'a fait l'objet d'un référendum. Même pas la loi sur la taxe d'exemption du service militaire adoptée alors en remplacement d'une loi rejetée le 21 octobre 1877 par le peuple et dont la mise au point rapide montre que Berne avait déjà de la suite dans les idées dans ce secteur.

* * *

Rudolf H. Strahm, secrétaire de la Déclaration de Berne (ce semestre d'hiver, chargé d'un cours à l'Université de Zurich) président de la commission du Parti socialiste suisse qui élabore l'initiative sur les banques, rendait récemment attentif au fait que la place bancaire suisse s'oppose à la place de production suisse. Il ajoutait : A qui profitent quelques milliers de places de travail créées dans le secteur bancaire, si des dizaines de milliers de postes de travail disparaissent dans l'industrie ou sont transférés à l'étranger?